

La famille de Wierde

La famille noble de Wierde apparaît dans les archives à partir du XI^e siècle ; elle y figurera ensuite très souvent, soit en compagnie d'autres familles nobles du comté au titre de témoin d'actes divers, soit elle-même en tant que partie prenante à ces actes, souvent des libéralités au profit de maisons religieuses. Ses membres sont cités comme *liberi* (hommes libres), ou *nobiles* (nobles). Les mêmes prénoms reviennent souvent au fil des générations. Mainier et Richard de Wierde sont les premiers cités, dès 1079 ; des Godefroid apparaissent sur une grande partie du XII^e siècle, des Philippe ensuite, de 1180 à 1226 ; un Philippe de Wierde est ainsi témoin d'un acte de Philippe le Noble réglant les prébendes de l'abbaye d'Andenne ; Jacques *nobilis vir de Werda* (homme noble de Wierde) et Marguerite ferment le cortège en 1247.

La famille est propriétaire à Wierde d'un alleu, elle est collatrice des bénéfices de l'église : le maître-autel de Notre-Dame, ceux de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, et la marguillerie. Benoît Tonglet a établi que les Wierde étaient la branche cadette de la famille de Mozet ; avec ceux-ci, ainsi que les Dave, les Faulx, les Maizeret et les Erpent, il se rattacheraient à un ancêtre commun, Tietwin, cité en 953. Le même auteur a établi la liste de leurs possessions, les villages, églises et dîmes (droit de prélever une part des récoltes, en principe le dixième) de Wierde et Sart-Bernard. Il a aussi tenté une généalogie.

Le lignage disparaît des sources dans la seconde moitié du XIII^e siècle : les seigneurs de Wierde qui suivront ne seront plus que de simples chevaliers, des vassaux du comte détenant le domaine à titre de fief ; cette perte de statut ne les empêchera pas de rester dans l'entourage des comtes, d'exercer la justice dans leur fief, d'assumer des charges importantes. Que s'est-il donc passé ? C'est qu'ils se sont appauvris, au point que de leur alleu même, cœur du patrimoine de la famille, il n'est plus question après 1284. Les successions sans doute ont morcelé le patrimoine, mais aussi, ils ont progressivement abandonné leurs bénéfices ecclésiastiques aux abbayes.

Le cas n'est pas isolé, car on assiste au XII^e siècle à un mouvement général de mainmise de l'Église sur droits et revenus religieux ; le préambule d'une chartre de 1194 relative précisément à l'église de Wierde est on ne peut plus révélateur de cette tendance à l'éviction des laïcs : *Quoniam quidem inhonestum est et indecens, nec fieri potest sine periculo animarum quod se laici de rebus ecclesiasticis intermutant* (en effet, il est certes deshonnête et indécent, et cela ne peut se faire sans péril pour les âmes, que des laïcs se mêlent des affaires ecclésiastiques). L'abbaye de Géronsart fait alors une avancée importante : les cinq frères de la famille de Wierde lui cèdent le patronat du maître-autel et de l'autel Saint-Nicolas avec leur dot et la dîme y afférant. Il est piquant de constater que tous n'ont pas le même esprit désintéressé. Renier et Mainier, qui sont chanoines de la collégiale Saint-Lambert de Liège, le font à titre gratuit, de même que leur frère Jacques, à l'imitation de ceux qui ont échangé leurs biens de ce monde contre des trésors dans le ciel (*eos qui terrena patrimonia in celestes tesaurus transtulerunt*). Par contre, Philippe et Godefroid négocient une contrepartie : les moines leur devront chaque année à Noël un porc d'une valeur de dix-

huit deniers, un setier de vin à prix ordinaire et quatre pains de froment de quatre deniers !

En 1223, le bénéfice du custode est cédé à son tour par Conon et Philippe d'Erpent, chevaliers ; en 1227 enfin, le patronat de l'autel Saint-Pierre est abandonné par Wauthier d'Izeis, de sorte que Géronsart est alors seul propriétaire de l'église de Wierde. La présence de l'abbaye dans le village s'accroît encore en 1247, avec la donation d'une pièce de terre par Marguerite de Wierde, religieuse de Moustier.

Il en va de même à Andoy : dès 1185, la donation de l'alleu du bois de Perseau est consentie à Géronsart par Henri de Dave, Guillaume de Noville et Bauduin, ses frères. Les chanoines augustiniens s'étendent aussi à Basseilles, ce dont témoigne un acte du 6 janvier 1258 : *le doyen du concile de Cineij fait savoir que Renier Moréas de Wierde, chevalier, et les siens ont cédé au prieuré de Géronsart trois boniers et demi de terre allodiale à Basseilles ; cette cession s'est faite par devant Weri, dit Limaing, bailli d'Entre-Meuse-et-Arche, et les hommes d'alleu.*

Wierde, comme tout le territoire de la forêt d'Arche, relevait de la Principauté de Liège avant 1110 ; elle entre dans le giron du comté de Namur dans le courant du XII^e siècle pour ne plus le quitter. Wierde fait alors partie de la franchise de Namur et ses habitants sont bourgeois de la ville. Rapidement donc, on l'a vu, le comte devient titulaire des droits seigneuriaux, que souvent il cède à certains de ses vassaux. Le comte de Namur possède aussi les droits de justice à Wierde, Andoy, Basseilles, Montigny et Wez, ainsi que le droit de haute justice sur les alleux de l'abbaye de Grandpré.

En 1289, le comte de Namur possède une derlière (mine de terre plastique) à Andoy : on y reviendra. En 1291, les forages (droits sur les vins) de la *ville de Wyerdre* font l'objet d'un conflit entre le comte et le seigneur de Dave, qui prétend les avoir toujours possédés, comme ses devanciers. Le receveur namurois, Pierre delle Vingnhe – de la Vigne, en l'occurrence bien nommé ! – a saisi un peu vite ce bel argent : le conflit fait l'objet d'un mémoire. Preuve, s'il en fallait qu'à défaut d'en produire, on consomme assez de vin à Wierde pour que l'impôt vaille une procédure.

Dans l'enchevêtrement des liens féodaux locaux, on note une particularité. À la seigneurie hautaine de Dave qui relève en fief du château de Namur, s'ajoute une vicomté d'un type particulier avec droit de haute, moyenne et basse justice sur des chemins qui s'étendent bien au-delà du territoire de Dave. Cette singularité bénéficiant à la terre franche de Dave est encore reconnue par un arrêt du Grand Conseil de Malines rendu le 3 mars 1758, qui rejette les prétentions du Magistrat de Namur sur *des langues de terrain tantôt larges, jamais plus étroites que 24 pieds qui commencent à la porte du château, traversent le village, passent par Naninne, Andoy, Limoy, vont à Mozet, Goyet et Jausse, reviennent à Wez, Mozet, en passant par Basseilles, Mont-Sainte-Marie, Arville, puis à nouveau Wez, Sur-les-Sarts et enfin à Wierde.* Ceci explique sans doute les droits paroissiaux de Dave en certains lieux éloignés, comme le hameau de Limoy. Ces chemins, souvent signalés dans les anciens documents, existent encore aujourd'hui, tel celui qui monte de Basseilles à Mont-Sainte-Marie et redescend vers Arville.

Les seigneurs de Wierde sont souvent cités dans les archives médiévales. Ils exercent des charges civiles ou ecclésiastiques parfois importantes. En 1243,

un Baudouin de Wierde apparaît comme prévôt de Bouvigne. Dans un acte daté du lundi *après le feste Saint Martin* (16 novembre), saluant la postérité d'un *a tos chias ki ces lettres veront salus et conissance de vérité*, il constate que l'abbaye d'Aulne a payé les droits de mortemain et autres dus au comte de Namur, des mains de Gobert de Mertines. Un Pierre de Wierde est chanoine de Saint-Paul à Liège dans la seconde moitié du XIII^e ; il est cité dans l'obituaire de Brogne et son souvenir est célébré le 14 mars. Plus tard, un Guillaume de Wierde apparaît comme *vestit* (prêtre) de la paroisse Saint-Pierre à Louvain et de celle de Kerkom-lez-Saint-Trond ; il est cité comme avocat à la cour de l'officialité de Liège dans un acte du 7 mars 1279 et vit encore en 1309. Les seigneurs de Wierde sont aussi témoins d'actes importants, tel celui du 7 septembre 1303 où Jehan l'Ardenois de Wierde, chevalier, est témoin du transport du village et château de Thy de Simon de Neuville à Jacques de Werchin, sénéchal de Hainaut. Les Wierde exercent la haute justice à Sart-Bernard et donc le droit de ban, c'est-à-dire celui d'appeler au service armé.

Au début du XIV^e siècle, un seigneur de Wierde se distingue parmi les notables du comté. Il est cité comme Reniers, Renechon ou Renier, et c'est lui qui possède le fief et occupe la tour de Wierde. Le domaine de Reniers n'est pas négligeable, car il compte 50 bonniers de bois, 27 bonniers et 33 journaux de terres, le tout dispersé en vingt-deux pièces et assorti de moult rentes en chapons et muids d'avoine. Le fief de Wierde compte douze arrière-fiefs, dont les principaux sont le manoir de Wez (34 bonniers en prés et en terres), une partie du manoir de Reppeau (4,5 bonniers et 10 journaux de terres en cinq pièces) et un manoir à Wierde même (6 bonniers, 13,5 journaux et 60 verges de terres, prés et bois en douze pièces). En 1323, Reniers est maire de Namur et va apparaître dans plusieurs actes pendant une quinzaine d'années. En 1337, il est cité comme châtelain (commandant militaire) du château de Samson et bailli d'Entre-Meuse- et-Arche, et il reçoit à ce titre du comte de Namur la somme de treize livres neuf deniers; la même année, il mène une enquête sur les droits de winage perçus entre Mézières et Namur. Ce chevalier meurt la nuit de la saint Jean-Baptiste de la même année ; on sait que son écu était d'or fouetté de sable au chef de gueules à trois anilles d'or, rangées.

Dans nos régions, le seigneur maître d'un château fort est l'exception. Le fief typique est une simple exploitation agricole avec ses annexes, le tout construit en matériaux légers ; la seule protection en cas de guerre est donc une tour de pierre massive, parfois entourée d'eau comme à Crupet, parfois érigée sur une motte, simple élévation de terre. La tour de chevalier de Wierde – l'actuel clocher de l'église – est typique de ce type architectural que Félix Rousseau a étudié et qui a fait florès aux XIII^e et XIV^e siècles. C'est que les nobliaux namurois ne sont pas pacifiques : au contraire, ils pratiqueront plus tard qu'ailleurs, jusqu'à la fin du XV^e siècle, ce qu'on nommait les guerres d'amis, conflits sans fin où les familles s'unissaient dans des cycles vengeances et représailles à la manière corse. La formidable tour de Wierde est plus ancienne, puisqu'elle date du XI^e siècle. Elle sert de refuge de la famille noble du lieu et n'est, à l'origine, accessible que par la porte en plein cintre percée en hauteur, au sud : il suffit d'y monter et de tirer l'échelle derrière soi pour être à l'abri.